



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

machines et équipements

Question écrite n° 316

Texte de la question

M. Martial Saddier souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le seuil de puissance des machines installées dans l'industrie. Dans le cadre des travaux menés pour la simplification de la nomenclature des installations classées, il serait souhaitable de tenir compte de l'évolution de l'appareil productif de notre pays et de la puissance nécessaire à son fonctionnement, ainsi que du meilleur respect environnemental des machines modernes. Ainsi, il lui demande si le ministère envisage de retenir le seuil de 300 kW pour la déclaration et 3 000 kW pour l'autorisation. Concernant la mesure de la consommation énergétique, il lui demande s'il serait possible de prendre en compte la puissance électrique souscrite au compteur, conformément à la pratique de l'inspection des installations classées, plutôt que la puissance installée théorique qui ne correspond pas à la réalité.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 316

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4809

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)